



# La Gazette du Village

Le bulletin d'information de la commune d'Englos

*Jun 2023*

# EDITO

## MARTINE SIMON MAIRE

Chères Englosiennes, chers Englosiens,

Juin 2023 !

Déjà 3 ans de mandat et de travail de l'équipe municipale.

Beaucoup de décisions mais il reste beaucoup à faire.

L'enjeu majeur est de faire du mode de vie des Englosiens une référence dans la Métropole par la qualité de la vie, la biodiversité, la citoyenneté et le bien être ensemble.

Afin de maintenir cet objectif, il faut adopter un budget rigoureux et qui tienne compte des différents besoins de notre commune.

Il faut garantir les investissements nécessaires au bien vivre des Englosiens : mettre en œuvre et poursuivre les démarches participatives, protéger notre commune, notre situation géographique et prendre soin de l'aménagement du village.

Nous devons favoriser l'entraide et la solidarité entre les générations, maintenir la collaboration avec l'école, soutenir les associations, garder les cérémonies, les commémorations et les festivités dans lesquels on a pu constater une participation significative des Englosiens.

Nous poursuivrons des investissements en accord avec l'esprit de notre village, des projets écoresponsables, le bien vivre ensemble, la solidarité, les actions de proximité, la culture, la participation citoyenne.

Il faut protéger notre commune, notre territoire, il faut en soigner l'aménagement.

On sait mieux faire certaines choses en proximité.

Vous pouvez être fiers de votre village.

Je vous souhaite de passer un agréable été.

## Agenda



### Septembre :

- **4** : Rentrée des classes à l'école Maud Fontenoy
- **16** : Fête du village.

### Octobre :

- **14** : Troc de plantes et fêtes automnales
- **fin du mois** : Semaine Bleue

### Décembre :

- **10** : Concert de Noël

MÉDIATHÈQUE  
ENGLOS

## Lisons dehors

Avec Giovanna Postuma, lectrice-conteuse

### Mercredi 12 juillet

10h30 : pour les 0 - 4 ans  
15h : pour les 5 ans et +

Sur inscription par mail à [mediathèque@englos.fr](mailto:mediathèque@englos.fr)  
ou par téléphone au 03 20 50 73 00

MEL MÉTROPOLÉ  
EUROPÉENNE DE LILLE

ASSOCIATION  
Sauvegarde  
NOËLS

LIS AVEC MOI

# Médiathèque



Ils étaient très attendus...

**Les jeux de société ont fait leur entrée à la médiathèque !**

Il y en a pour tous les âges et tous les goûts. Vous pouvez jouer sur place mais également les emmener à la maison (1 jeu/famille).

Ils viennent compléter l'offre de la Médiathèque Ennetières-en-Weppes avec laquelle nous sommes en réseau.

## Animations

Ateliers arts plastiques, sophrologie, avec le musée LAM, yoga... Ces différents ateliers ont eu du succès ! Des animations ont lieu toutes les semaines, n'hésitez pas à prendre connaissance du planning.



Pour rappel, la médiathèque est un **lieu gratuit et ouvert à tous**. Vous n'êtes pas obligés d'être inscrits pour venir lire sur place ou participer aux animations.

L'inscription est de 10€/famille (par an, de date à date) et vous pouvez emprunter 10 documents/personne.

N'hésitez pas à consulter le site internet : <https://opac-x-englos-ennetieres.biblix.net/>

la page Facebook : <https://www.facebook.com/PageMediathequeEnglos/>

la page Instagram : <https://www.instagram.com/mediatheque.englos/>

**pour être au courant des dernières actualités !**

### Horaires :

**Mardi 16h-18h30**

**Mercredi 9h30-12h / 15h30-18h30**

**Vendredi 16h-18h30**

**Samedi 10h30-12h30**

### Contact :

**mediatheque@englos.fr / 03 20 50 73 00**



# La vie du village



## Théâtre et magie des Belles Sorties

Le samedi 18 mars se tenait le spectacle des traditionnelles "Belles Sorties" à l'espace Kalimera. Vous étiez nombreux à venir découvrir "Vrai-Faux (rayez la mention inutile)", un très bon spectacle de magie mentale interactif et théâtral qui a séduit et étonné petits et grands.

## Le carnaval de l'APE

Le 24 mars l'Association des parents d'élèves organisait son carnaval. L'occasion heureuse pour les enfants, les parents et l'équipe scolaire de se retrouver dans la joie et la bonne humeur pour partager un moment de convivialité.



## Le troc de plantes du printemps

Le samedi 1er avril la commission environnement organisait son habituel troc de plantes du printemps. L'occasion de venir chiner les meilleurs plants pour votre jardin et votre potager et échanger avec les passionnés de la main verte.



## La chasse aux oeufs de Pâques

Le 14 avril les élèves du Conseil municipal des jeunes avaient décidé d'organiser, pour fêter Pâques, une grande chasse aux oeufs à l'espace Kalimera. Les aînés de la communes avaient été invités à partager un goûter avec les enfants, l'occasion de passer un moment de convivialité entre les générations.



## Cérémonie du 8 mai



## La visite du musée de Fromelles

Le 15 mai les élèves des classes de CE1, CE2, CM1 et CM2 étaient en visite au musée de la bataille de Fromelles. Un projet du Conseil des jeunes.

## Travail sur la prévention routière

Initiative du Conseil des jeunes, les élèves de l'école ont travaillé à la confection de panneaux pour alerter sur le respect de la vitesse dans le village. Vous pourrez bientôt les découvrir aux entrées de la commune.



## Aménagements



Installation d'une balançoire dans la Clairière aux Enfants

Réfection complète du terrain de football



Remise en peinture de l'extérieur de la salle Kalimera

Réfection du city stade



Remise en état des trottoirs rue Paul Procureur

Installation de bancs dans toute la commune

## Les projets de la commission environnement

**Espace biodiversité d'Englos de Maud Fontenoy** : aménagement du coin nature en ville proposé par la MEL, avec la participation de l'école et de la commission environnement.

**Dans la cour de l'école** : à l'entrée fleurissement près de l'escalier, près de la garderie pose d'un petit banc, aménagement d'une pelouse et d'un tableau noir.

**Carré potager des enfants** : réutilisation du carré potager avec utilisation de courges, potirons, haricots, choux, salades.

**Récupérateur d'eau** et embellissement par semis de fleurs du cheminement d'accès aux classes et clairière des enfants.

**Clairière aux enfants** : cour de récréation supplémentaire végétalisée ceinturée de ganivelles de 2 mètres de haut pour l'école dans la clairière des enfants. Espace biodiversité avec bassin végétalisé et sécurisé de ganivelles. Création de massifs d'arbustes et d'un chemin. Cette réalisation débutera dès la rentrée scolaire 2023.

### Environnement

Devant l'espace Kalimera, devant le muret du verger, aux jardins partagés des semis de fleurs ont été répandus et le parking rue verte a été aménagé

## Dossier : les Associations engloisiennes



La saison 2022/2023 se termine avec la 3ème place de Paul Vanhooove en catégorie poussin.

Très bonne participation aux rencontres amicales avec de très bons résultats.

Les passages de grade se profilent ces prochains mardis et nous serons heureux de vous accueillir pour un **cours d'essais tous les mardis de septembre**.  
(Présence ou accord écrit des parents pour les mineurs).

#### CRENAUX HORAIRES

JUDO Enfant : nés entre 2020 et 2016

Mardi de 17h20 à 18h20

JUDO Enfant : né en 2015 et avant

Mardi de 18h30 à 20h00

La reprise des cours aura lieu le

**MARDI 5 SEPTEMBRE 2023.**

Bonnes vacances à tous.

### Tennis de Table Englos

Créé en 1984, l'association Tennis de Table d'Englos (TT Englos) compte aujourd'hui 16 licenciés répartis dans 3 équipes départementales.

Notre ambition pour l'année 2023-2024 : monter une équipe en division régionale !

**Nos entrainements ont lieux tous les mercredis dans la salle Kalimera à partir de 18h.**

Ouverts à toutes et à tous, ambiance familiale et amusement garanti !

**tt@gmail.com**



Notre club **Détente Loisirs et Créations** est ouvert tous les jeudis après-midi de 14h à 17h30 à l'Espace Kalimera pour les amateurs de jeux de cartes, de société ou activités manuelles et le lundi soir de 20h à 21h30. Ce dernier créneau permet aux personnes qui travaillent, de se réunir pour se détendre et d'apprendre des nouvelles techniques de broderie, patchwork, tricot, en profitant de la bonne humeur et de la convivialité du groupe.

Nous organisons 2 fois par an, un voyage culturel (visite de brasserie, musée...) et une sortie récréative : repas dansant dans une guinguette. Nous fêtons agréablement tous les anniversaires, l'été sous forme d'auberge espagnole.

Notre point fort est l'organisation du téléthon en décembre, la mobilisation pour Octobre Rose, et nous participons également aux fêtes de la commune et aux manifestations en lien avec l'école.

La cotisation annuelle est de 20€. Venez nous rejoindre nombreux



**Le club de bridge d'Englos** fonctionne les lundis et mercredis de 14h à 18h à l'espace Kalimera.

Il comporte actuellement 14 membres dont une grande partie n'était pas initiée au bridge en arrivant. Le bridge, à notre niveau, n'est pas aussi difficile qu'on le dit. Il devient compliqué lorsque l'on veut faire des compétitions nationales, mais ce n'est pas notre but. Il faut par contre aimer jouer aux cartes.

Nous assurons une formation aux débutants, le but n'étant pas de devenir des supers cracks, mais de passer d'agréables après-midi !

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter Michel AHACHE au 06 11 74 12 45 ou par mail **michel.ahache@neuf.fr**



### Association Sportive de Tennis d'Englos (ASTE)

7, rue du Vinage 59320 Englos  
0611752530

#### Les inscriptions pour l'année 2023 sont ouvertes dès le 25 juin

Les tarifs pour la saison (septembre 2023-septembre 2024) sont :

1 personne : 25€ pour les Englosiens, 35€ pour les externes.  
2 personnes : 40€ pour les Englosiens, 50€ pour les externes.  
Famille : 70€ pour les Englosiens, 90€ pour les externes. Cette cotisation vous permet d'utiliser les terrains extérieurs situés derrière la micro-crèche à l'espace Kalimera.

Pour la 2ème année, l'association du tennis d'Englos relance les cours dispensés par Brigitte selon les niveaux à partir de 4 ans le mercredi entre 16h et 20h et le jeudi entre 17h et 20h.

Vous devrez obligatoirement être licencié (à l'ASTE ou dans un autre club) pour pouvoir utiliser les courts.

Le prix de la licence est de 20€ pour les enfants et 29€ pour les adultes.

A bientôt sur les courts !

### NIMICO

Nimico est une association d'Arts martiaux historiques Européens, qui a pour objectif de faire découvrir et revivre les techniques et les pratiques de combat ancestrales de l'Europe. L'association se concentre particulièrement sur le XVIe siècle italien.

Les membres pratiquent principalement l'épée à une main qui est précurseur de la rapière (l'arme fétiche des mousquetaires). La pratique inclut également la dague, les boucliers, la cape...

Nimico vous propose à la fois une activité sportive et culturelle, qui vous permettra de vous renforcer physiquement et de replonger dans le passé !

L'activité est ouverte aux personnes de plus de 16 ans. Le coût de l'inscription est de 75€ pour l'année.

Nous nous entraînons le vendredi de 18h à 20h à l'espace Kaliméra à Englos et le mercredi de 18h à 20h dans la cour de l'école du centre à Sainghin en Weppes, d'avril à octobre quand la météo le permet.

Pour nous contacter : [aurelien.calonne@gmail.com](mailto:aurelien.calonne@gmail.com) /  
06.20.57.89.11 / [nimico.org](http://nimico.org)



### ENGLOS PÉTANQUE AMITIÉ

#### ACTIVITÉS

Chalet Pétanque à Englos Entraînement :  
- Vendredi de 17h à 19h. - Dimanche de 16h à 18h.

#### CONTACT

Président : M. Jean Cividino 18 rue Paul Procureur  
59320 Englos  
06 82 47 01 96

#### COTISATION

10 € pour les adultes  
5 € pour les moins de 16 ans



ASSOCIATION « ENGLOS PÉTANQUE AMITIÉ »  
18, rue Paul Procureur - 59320 Englos ☎ 03.20.07.37.79



### Gymnastique volontaire et créative

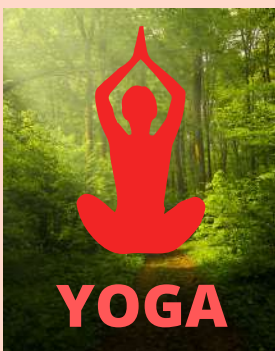
La GVC Mixte d'Englos c'est :

- de la Gymnastique d'éveil pour les Enfants :

Section 6 à 9 ans (nombre de places limitées)  
tous les lundis\* de 18h00 à 19h00  
tarif annuel pour la saison 2020/2021 : 45 €  
Salle Kaliméra à Englos avec Vanessa

Section 3 à 5 ans (nombre de places limitées)  
tous les jeudis\* de 17h15 à 18h15  
tarif annuel pour la saison 2020/2021 : 45 €  
salle Kalimera à Englos avec Vanessa

- de la Gymnastique d'entretien pour Adultes (*nombre de places limitées*) :  
séances salle Kaliméra à Englos tous les jeudis\* de 18h45 à 19h45, accueil à 18h30, avec Nathalie  
tarif annuel pour la saison 2019/2020 : 45 €



### NOUVEAU !

Un cours de yoga arrive à Englos. Il s'agit de Hatha Yoga, un yoga doux, traditionnel et adapté à tous. Grâce à la respiration et aux postures, il aide chacun à se sentir mieux dans son corps et son mental.

Véritable invitation à la détente et au lâcher-prise, les cours sont l'occasion de pratiquer des postures, des respirations spécifiques, une relaxation et/ou une méditation.

Si vous avez besoin d'une parenthèse dans votre quotidien, de faire une pause en prenant soin de votre corps et de votre esprit, alors le yoga est fait pour vous.

L'inscription se fait à l'année. Les cours auront lieu à partir de Septembre le lundi de 19h15 à 20h30 sauf pendant les vacances scolaires.

detenteetyoga@gmail.com ou 07.83.03.65.59

# Informations municipales - bien vivre à Englos

## Première demande, renouvellement de votre passeport ou C.N.I.

Les délais de 1er rendez-vous sont actuellement à plus de 3 mois !

Nous vous rappelons que les cartes d'identité et passeports biométriques se font uniquement sur rendez-vous à l'accueil des mairies équipées du dispositif biométrique composé d'un poste informatique, d'un scanner et d'un appareil pour recueillir les empreintes, il s'agit des communes de :

Annœullin, Armentières, Comines, Croix, Cysoing, Hellemmes, Hem, La Bassée, La Madeleine, Lambersart, Lille (dont les mairies de quartier), Lomme, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Roubaix, Sainghin-en-Weppes, Saint-André-lez-Lille, Seclin, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wasquehal, Wattrelos, Wervicq Sud.

Marche à suivre :

. Faire la pré-demande sur : [predemande-cni.ants.gouv.fr](http://predemande-cni.ants.gouv.fr)

. Prendre rendez-vous sur : [rendezvouspasseport.ants.gouv.fr](http://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr) ou téléphoner aux Mairies.

Pour toute demande d'extrait d'acte de naissance, mariage ou décès en mairies de Lille ou Lomme, vous devez obligatoirement vous déplacer muni de votre carte d'identité ou passeport et de votre livret de famille.

## Rappel

Bientôt 16 ans !

Pensez au recensement « Journée Défense et Citoyenneté »

• Pour qui ? Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans

• Quand ? Le jour de vos 16 ans ou dans le trimestre considéré

• Pourquoi ? Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique

• Comment : À la mairie de votre domicile (muni de pièce d'identité et livret de famille)

## Vos animaux

Vous aimez vos animaux et en possédez un ou plusieurs.

Lors des balades, vous êtes tenus de promener vos animaux en laisse et de ramasser leurs déjections (un sac suffit).

Les riverains et les promeneurs n'ont pas à subir les déjections de vos animaux !

Dans la mesure du possible, veillez à ce que votre animal reste dans votre propriété (notamment les chats mais également les chiens) afin de respecter la tranquillité de votre voisinage et les dégâts.

## Jet de mégots de cigarette, On arrête !

Savez-vous qu'un mégot jeté sur la voie publique, à même le sol, met 12 ans pour se dégrader ? C'est aussi 500 litres d'eau contaminés, toxiques pour l'homme et l'environnement... Cela fait réfléchir, non ? Ça constitue aussi un délit passible d'une amende, clairement inscrit dans le code pénal (Article R 635-8).

Un tout petit geste citoyen, celui de jeter son mégot dans un cendrier, suffit (il existe également des cendriers de poche ; Un réflexe de propreté à adopter pour lutter contre ce fléau environnemental.

## Lutte contre les bruits de voisinage

Nous vous rappelons notre arrêté municipal du 15 avril 2002, à savoir :

Article 1 : Toute personne physique ou morale utilisant, dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Article 2 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques... ne peuvent être effectués entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés.

Article 3 : En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'ils soient, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer.

Article 4 : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que la tranquillité du voisinage ne soit troublée.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive (collier anti-aboiement...).



### Plantation des arbres - Taille des haies - Chardons

Pour le respect et le bien-être de nos voisins

Toute plantation ne doit pas dépasser 2 m de hauteur si celle-ci est placée à 0,50 m de la clôture.

Toute plantation supérieure à 2 m de hauteur doit se situer au-delà de 2 m de la clôture.

Cette réglementation s'applique aux plantations tant celles donnant sur la voie publique que celles entre voisins. Dans certains lotissements, voir le cahier des charges, cette réglementation peut être encore plus restrictive.

Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin au niveau de la limite séparative. Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent mais, il a le droit absolu d'exiger qu'elles soient coupées au niveau de la limite séparatrice, même si l'élagage risque de provoquer la mort dudit arbre.

Dans le cas d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

L'arrêté préfectoral du 8 juin 2004 vous est rappelé :

Vous avez l'obligation de procéder à la destruction du chardon des champs, sur les terrains dont vous êtes propriétaires. Cette espèce est reconnue nuisible et est un véritable fléau pour l'agriculture.

Pour être efficace, elle doit être effectuée au printemps ou au début de l'été.

### Brûlage à l'air libre

Cette situation porte atteinte à la salubrité publique et constitue une infraction à l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental qui stipule que « Le brûlage à l'air libre des déchets est interdit ». Il s'agit des déchets ménagers, des déchets provenant des collectivités et des déchets de jardin.

## Les annonces des professionnels

### Besoin d'un coup de main pour votre ménage ?

Le balai magique de Ju est à votre service, que vous soyez professionnels ou particuliers. Elle se déplace dans le secteur des Weppes et aux alentours.

Vous pouvez la contacter par mail : [lebalaimagiquedeju@gmail.com](mailto:lebalaimagiquedeju@gmail.com) ou par téléphone : 06.62.95.24.47.

**PRÉVOIR**  
Assureur Solutions Vie

QUAND TOUT EST PRÉVU,  
TOUT VA MIEUX.

NDP Dépendance Santé Décès Obsèques

### Le retour des beaux jours !

Depuis quelques jours déjà, l'été est là ! Les vacances arrivent à grands pas. Certains prévoient leurs séjours tandis que d'autres préfèrent rester à domicile pour bricoler, jardiner, pratiquer des activités sportives et/ou de loisirs.

Cependant, saviez-vous que 61% des accidents surviennent lors d'une activité à la maison, dans le jardin, et très rarement lors du travail ? (Source INPES Santé publique)

Assurez-vous d'être bien protégé(e) en vous posant les questions suivantes : comment suis-je couvert(e) en cas d'accident ? Suis-je bien remboursé(e) de mes soins de santé ? Quelle prise en charge en cas d'accident grave entraînant une invalidité ?

Nous nous tenons disponible pour vous accueillir et répondre à toutes vos questions. Rendez-vous à l'agence PREVOIR située au parc d'activités AREA !

Nous sommes également joignables par téléphone : 07.60.09.78.01 / 07.64.25.28.20

A très bientôt !

Carla et Tiphaine

LA KASBAH  
D'ANGATAL



... Sublimez votre intérieur ...



Moi c'est Agathe, Englosienne depuis 27 ans, j'ai décidé de me lancer depuis septembre 2022 à mon compte.

Entreprendre avec passion, c'est le leitmotiv de **la Kasbah d'Angatal**. Née d'une folle envie de voyager - particulièrement au Maroc, pays que j'ai découvert il y a bien des années - la Kasbah, ce sont des journées entières passées dans les souks mais aussi dans les montagnes berbères pour vous dénicher les merveilles artisanales marocaines qui sublimeront vos intérieurs. Vous y trouverez une décoration tournée vers l'ethnique mais également unique car chacun des produits ont été patiemment conçus à la main.

Embarquez dans mon univers et découvrez une large gamme de produits sélectionnés avec soin !

Site internet : [www.lakasbahdangatal.fr](http://www.lakasbahdangatal.fr)

Instagram : @La\_kasbah\_dangatal

Facebook : La Kasbah d'Angatal

Vous avez une entreprise à Englos ou à proximité et vous souhaitez la promouvoir auprès des habitants de la commune ?

Dès la prochaine gazette vous pourrez publier **vos publicités ici**.

Renseignements auprès de la Mairie.



# FÊTE DU VILLAGE

## **SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2023**

### **INSCRIVEZ-VOUS !**

*Jusqu'au 1er septembre*

- *par le formulaire d'inscription déposé dans votre boîte aux lettres*
- *par mail à l'adresse [mairie@englos.fr](mailto:mairie@englos.fr) en précisant votre nom, votre adresse, vos coordonnées et le nombre de participants.*

#### ***Programme :***

*18h00 - 19h30 (Ouvert à tous - libre accès) : "Happy Hour" des associations et animations pour les enfants*

*Sur inscription - Réservé aux Englosiens:*

*19h30 - 20h30 : Apéritif de la fête du village*

*20h30 - 22h00 : Repas offert par la commune - barbecue géant*

*21h30 - 23h00 : Concert*

*23h00 : Feu d'artifice et spectacle laser*

*23h30 : Soirée DJ*

